



**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Bureau du dialogue social et des instances**

Affaire suivie par :

Christelle TRIMAILLE

Tél : 03 81 65 47 60

Mél : sg-bdsi@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

La Rectrice de Région académique Bourgogne-  
Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon  
A

Madame Sylvie NANTES-BERGER  
Bureau académique du SNES –FSU  
Section académique de Besançon  
19 avenue Edouard Droz – 25000 BESANCON

Besançon, le 21 mars 2023

**Objet : Mise en paiement de l'indemnité REP/REP +**

Vous avez bien voulu m'interpeller sur le versement de l'indemnité REP/REP + aux personnels AED et AESH, tel que le prévoit désormais la réglementation.

Après consultation du SIG AESH-AED, à la DSDEN du Territoire de Belfort, gérant les personnels AESH du titre II et les AED Cdisés et du lycée Duhamel à Dole, en charge de la plateforme académique de gestion des AESH hors titre 2 et des AED non CDisés, compétents sur les questions de gestion administrative et financière de ces personnels, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants :

En ce qui concerne les personnels dont les dossiers de paie sont gérés par le lycée Duhamel à Dole, il a fallu attendre la réception très récente du mode opératoire par l'établissement mutualisateur pour permettre la mise en paiement de la prime REP et REP+ pour les AED et les AESH. Pour les personnels AED, le paiement de l'indemnité de janvier à mars interviendra sur le salaire de mars 2023.

Concernant les AESH, la mise en place est plus complexe puisque celle-ci est faite manuellement à partir de données adressées par les PIAL. Les coordonnateurs de PIAL sont destinataires d'un état mensuel à compléter à adresser chaque début de mois pour le mois écoulé. La mise en paiement de l'indemnité interviendra sur la paie du mois d'avril pour paiement des mois de janvier à mars 2023 (sous condition de retour des documents adressés aux coordonnateurs).

Quant aux personnels dont les dossiers de paie sont gérés par la plateforme SIG du Territoire de Belfort, les instructions du ministère sont intervenues dernièrement permettant une mise en paiement sur la paie du mois d'avril avec régularisation pour la période de janvier à mars 2023.

**La Secrétaire générale de l'académie**

**Valérie PINSET**